

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2024**
- 4. Trésorerie**
 - 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202400439 à 202400502 (74 466,02\$)
 - 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 4.3 État des comptes au 20 juin 2024
- 5. Période de questions**
- 6. Administration, finances et communication**
 - 6.1 Factures à payer de plus de 5 000\$
 - 6.2 Frais de déplacements et de représentations
 - 6.3 Demande d'appui au projet « Pérennisation du plan de connectivité du corridor Plaisance-Tremblant »
 - 6.4 Autorisation signature des documents -Construction d'un trottoir sur la montée Papineau
 - 6.5 Acquisition d'une licence d'utilisation du logiciel Munys
 - 6.6 Demande d'aide financière pour la maison d'Arts populaire du Québec
 - 6.7 Appui demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec
 - 6.8 Autorisation signature convention d'aide PRACIM-garage municipal
- 7. Loisirs, santé et bien-être**
 - 7.1 Entente entre le Salon des Jeunes de Thurso et la Municipalité de Plaisance
- 8. Culture et Patrimoine**
 - 8.1 Partage de la fibre optique avec le Centre des arts populaires de Plaisance
- 9. Période de questions**
- 11. Levée de la séance**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 2 juillet 2024 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Daphné Rodgers

Monique Malo
Miguel Dicaire

Nil Béland
Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2024

Il est proposé par

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance régulière du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4. Trésorerie

4.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Chèques : Journal des déboursés – 202400439 à 202400xxx

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2024;

Il est proposé par

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de juin totalisant la somme de 74 466,02 \$ portant les numéros de déboursés **202400439 à 202400502** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Pierre Villeneuve
Greffier-trésorier

4.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5. Période de questions

Début : __ h __

Fin : __ h __

6. Administration, finances et communication

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Factures à payer de plus de 5000 \$

CONSIDÉRANT les factures à payer de plus de 5 000 \$ qui n'ont pas été autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par

QUE soient payées les factures suivantes :

- | | |
|---------------------|--------------|
| a) CIMA+ | 16 418,43 \$ |
| b) Le Groupe Accord | 7 473,38 \$ |

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier à procéder aux paiements ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Frais de déplacements et de représentations

CONSIDÉRANT les frais de déplacements et de représentations suivants :

Pierre Villeneuve, dg	1 624,52 \$
Anick Tourangeau dga	1 892,69 \$

Il est proposé par

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements et de représentations à Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier et à Madame Anick Tourangeau, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Demande d'appui au projet « Pérennisation du plan de connectivité du corridor Plaisance-Tremblant »

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO);

Il est proposé par

QUE ce conseil accepte d'appuyer ce projet mis en œuvre par le CREDDO, Éco-corridors laurentiens et CIC, en collaboration avec des partenaires du milieu

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

6.5

2024-07-

Acquisition d'une licence d'utilisation du logiciel Munys

ATTENDU QUE l'Association des directeurs des municipalités du Québec (ADMQ) offre un tout nouveau logiciel permettant de bien gérer les diverses obligations légales des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE ledit logiciel inclut entre autres des documents de références, des liens vers les lois connexes aux divers sujets, des gabarits ainsi qu'un calendrier personnalisable pour permettre aux municipalités de s'acquitter plus facilement des centaines d'obligations légales qui leurs incombent;

ATTENDU QUE ce logiciel a été conçu avec l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et que l'ADMQ se rend responsable de la tenir à jour avec les futures modifications législatives pouvant affecter son contenu;

ATTENDU QUE la clé d'activation initiale est disponible au coût de 405 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Plaisance autorise le

directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'achat d'une clé d'activation pour le logiciel Munys au coût de 405 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE le conseil autorise le renouvellement annuel de la licence Munys.

Adoptée à l'unanimité.

6.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Demande d'aide financière pour la maison d'Arts populaire du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'Art populaire du Québec

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de bien publiciser le centre d'Arts populaire du Québec auprès des usagers de la route;

Il est proposé que

QUE la municipalité de Plaisance verse 50 % des coûts d'affichage publicitaire soit 2500 \$ par année pour les années 2025-2026-2027.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7. Loisirs, santé et bien-être

7.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Entente entre le Salon des Jeunes de Thurso et la Municipalité de Plaisance

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet de formaliser la collaboration entre le Salon des Jeunes de Thurso et la Municipalité de Plaisance dans le but de prendre en charge la Maison des jeunes de Plaisance;

CONSIDÉRANT que cette entente entre en vigueur à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période d'un an, renouvelable par consentement mutuel des 2 parties;

CONSIDÉRANT les engagements de la Municipalité de Plaisance et les engagements du Salon des Jeunes de Thurso cités dans l'entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance prendra en charge les coûts liés à l'entretien du local, tandis que le Salon des Jeunes de Thurso couvrira les frais de ressources humaines et de programmation;

Il est proposé par

QUE ce conseil accepte de signer l'entente;

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer ladite entente.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

8. Culture et Patrimoine

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Partage de la fibre optique avec le Centre des arts populaire de Plaisance

CONSIDÉRANT la résolution #2024-06-099 adoptée lors du conseil du 3 juin dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions à cette résolution ;

CONSIDÉRANT la demande de se relier au réseau de la fibre optique par la Directrice générale du Centre des arts populaires de Plaisance, Madame Isabelle Thumb ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance fait déjà partie de l'entente de partenariat avec la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que cet ajout sera sous la responsabilité de la municipalité de Plaisance car c'est elle qui est partenaire du réseau de la fibre optique ;

CONSIDÉRANT que les coûts liés à cet ajout seront à la charge du Centre des arts populaires de Plaisance ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau est responsable des équipements et de la logistique de l'installation ;

Il est proposé par

QUE ce conseil demande une soumission des coûts prévus pour cet ajout ;

QUE la municipalité présentera ces coûts à la directrice générale du Centre des arts populaires avant de faire la demande officielle d'installation ;

QUE ce conseil abroge la résolution #2024-06-099.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Période de questions

Début : __ h __

Fin : __ h __

11.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-

Levée de la séance à h

Il est proposé par

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 2 juillet 2024.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général/Greffier-trésorier